

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 350-116

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 août 2021**, le Conseil municipal a adopté le « **Règlement numéro 350-116 modifiant le Règlement numéro 350 en ce qui a trait à la zone 2224-H-13** » afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13 fasse désormais partie des nouvelles zones d'utilisation résidentielle 2232-H-16, 2233-H-13, 2234-H-13, 2236-H-13, 2237-H-24 et 2238-H-16;
- de retirer le groupe d'usages « Résidence II (1 logement jumelé) » et les normes de lotissement pour un bâtiment jumelé dans la zone d'utilisation résidentielle 2224-H-13 modifiée.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 août 2021, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, le 8 septembre 2021.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière